

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21807 - 80ÈME ANNÉE

LE PARLEMENT DURCIT LES CONDITIONS DU DROIT DU SOL À MAYOTTE

Le Parlement a définitivement adopté le 8 avril, par un ultime vote à l'Assemblée, un texte très contesté pour durcir les restrictions au droit du sol à Mayotte.

Adopté au Sénat le 3 avril après un accord sur la version finale entre députés et sénateurs, le texte porté par Les Républicains, et soutenu par le gouvernement, est passé sans obstacle à la chambre basse, avec des voix de la coalition gouvernementale et des députés d'extrême droite.

La Gauche est contre cette proposition qui ne réglera selon elle rien à la surpopulation liée à l'immigration en provenance des Comores, tout en portant atteinte au principe d'égalité devant la loi. Elle a déjà promis de saisir le Conseil constitutionnel afin de le voir censuré.

"Les causes des migrations sont multiples, mais les perspectives d'accès à la nationalité française constituent un facteur indéniable d'attraction pour l'immigration irrégulière" dans l'archipel, a indiqué le député Philippe Gosselin (LR), auteur du texte.

Pour ce dernier, ce texte n'est pas *"suffisant"*, car il veut *"élargir"* le débat sur l'ordre et la sécurité à Mayotte dans le cadre d'un vaste projet de loi pour *"refonder"* Mayotte, attendu en mai au Sénat puis par la suite à l'Assemblée.



"Mayotte est en passe de devenir le laboratoire des idées de l'extrême droite", a rétorqué Dominique Voynet (Écologiste), affirmant que le texte "présage de la fin du droit du sol en France".

Dans le détail, la proposition de loi renforce une dérogation spécifique au droit du sol qui existe à Mayotte depuis 2018. Actuellement, les enfants nés dans l'archipel doivent avoir un parent résidant régulièrement sur le sol français depuis au moins trois mois au moment de leur naissance, pour obtenir plus tard la nationalité française.

Ce texte est surtout une *"attaque fondamentale à l'identité française"*, pour le député LFI, Aurélien Taché, pour qui le texte est *"un cheval de Troie"* pour *"rouvrir le débat sur le droit du sol au niveau national"*.

"À LA RÉUNION, LA JEUNESSE PRIVÉE DE DROITS"

À l'heure où l'égalité des chances est brandie comme un pilier républicain, des milliers de jeunes Réunionnais sont privés d'un droit fondamental : celui d'être accompagnés dans la construction de leur avenir.

Faute de moyens, ce sont 6 500 jeunes qui ne pourront plus bénéficier de l'appui d'un conseiller de Mission Locale. Des jeunes sans emploi, sans diplôme, sans solution. Des jeunes que l'on abandonne sans mot dire.

Ce chiffre n'est pas une vue de l'esprit. Il découle d'une réalité concrète et brutale : la suppression de 26 postes de conseillers en 2025 dans les Missions Locales de l'île. Cette coupe intervient alors que les besoins explosent : taux de pauvreté record, chômage des jeunes à plus de 32 %, et précarité structurelle. La situation n'est pas nouvelle, mais elle s'aggrave.

La fin des crédits dédiés à l'innovation sociale, comme ceux de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ou du programme 100 % inclusion, a mis un coup d'arrêt à 15 000 solutions d'accompagnement. Et aucun dispositif n'est venu prendre le relais. Dans un territoire où l'accompagnement de proximité fait la différence, ce retrait n'est rien de moins qu'une rupture d'égalité.

Derrière chaque poste supprimé, ce sont des parcours qui s'effondrent : un contrat d'apprentissage qui n'aboutit pas, une formation non entamée, une immersion annulée, une orientation manquée. Et derrière chaque jeune désorienté, ce sont des familles entières qui s'inquiètent, des quartiers qui se fragilisent, des territoires qui s'enlisent.

La Cour des comptes l'a elle-même souligné dans son rapport 2025 : les

Missions Locales assurent un rôle essentiel, bien au-delà de la seule insertion professionnelle. Mais faute de financements cohérents, elles sont sommées de faire plus, avec moins. Et ce sont les territoires ultramarins, une fois encore, qui paient le prix fort.

À La Réunion, l'éloignement géographique s'ajoute à l'éloignement social. Ce n'est pas seulement une question de moyens, c'est une question de justice.

On ne peut pas, d'un côté, parler de République sociale, et de l'autre, retirer à une partie de sa jeunesse le droit d'être accompagnée, formée, considérée.

Nous appelons chaque citoyen-ne, chaque acteur-riche engagé-e pour la jeunesse et la justice sociale, à nous rejoindre. Signez notre Manifeste pour la sauvegarde de l'accompagnement des jeunes à La Réunion et faites entendre votre voix auprès des décideurs publics.

**Jacques Lowinsky, Président de la Commission Outre-mer
Bernard VON-PINE, Président de l'Association Régionale des Missions Locales.**



AIDE SOCIALE À L'ENFANCE: UN RAPPORT PARLEMENTAIRE EXHORTE À « AGIR VITE »

Selon les dernières données officielles, 396.900 jeunes sont suivis par la protection de l'enfance en France, compétence des départements depuis les années 1980.

Le système « *craque de toutes parts* ». Raison pour laquelle, une commission d'enquête parlementaire a exhorté à « *agir vite* » pour refonder l'aide sociale à l'enfance, prônant entre autres une loi de programmation et un renforcement des contrôles.

La protection de l'enfance « *qui hier était à bout de souffle* » est « *aujourd'hui dans le gouffre* », a alerté dans son rapport final publié le 8 avril la commission d'enquête de l'Assemblée nationale lancée au printemps 2024. « *Il ne s'agit plus seulement de constater mais d'agir vite* », ajoute-t-elle.

Avant la sortie de ce rapport, la ministre des Familles, Catherine Vautrin, a présenté le 6 avril des pistes pour améliorer la protection de l'enfance (prévention, réflexion sur l'adoption, santé...), mais sans s'avancer sur les moyens financiers, admettant une situation budgétaire « *difficile* ».

Selon les dernières données officielles, 396.900 jeunes sont suivis par la protection de l'enfance en France, compétence des départements depuis les années 80. A La Réunion, en novembre 2022, 2.500 enfants sont sous l'égide de l'aide sociale à l'enfance.

Face à des mesures de protection en hausse de 44% depuis 1998, le nombre de personnels sur le terrain est lui en « *baisse constante* » sur la dernière décennie, note la commission parlementaire.

Cela a conduit les enfants à être accueillis en « *sureffectif* ». De plus, des mesures de placement ne sont pas exécutées faute de



place suffisante et les professionnels sont « en perte de sens ».

Pour « *sortir de la crise* », la commission préconise d'« *adopter une loi de programmation* » et de mettre en place un « *nouveau fonds de financement* » de la protection de l'enfance.

Elle appelle à créer « *une commission de réparation pour les enfants placés qui ont été victimes de maltraitance dans les institutions* » et à renforcer le nombre de contrôle, « *à raison d'au moins une inspection tous les deux ans* » pour les établissements et les assistants familiaux.

Refusant la « *recentralisation* », la commission recommande sans délai « *un comité de pilotage* » réunissant État, départements et associations à même de relancer une stratégie ministérielle.

« *Les rapports ne peuvent plus se permettre de prendre la poussière, on est face à une urgence absolue* », a déclaré à l'AFP la rapporteure de cette commission, la députée socialiste Isabelle Santiago.

« *On est sur un enjeu de santé publique, on impacte le devenir de centaines de milliers d'enfants* », ajoute-t-elle, évoquant les conséquences « *dramatiques* » de la situation sur la santé physique et mentale des jeunes ainsi que sur leurs parcours scolaires. « *C'est un scandale d'État, il faut passer à l'action maintenant.* »



ZISTWAR TIKOK, PAR CHRISTIAN FONTAINE... ZISTWAR AN KRÉOL DANN TÉMOIGNAGES -46- TIKOK SIKLOTIMIK

Na dé-troi kamarad té i oi pi Zistoir Tikok dann Témoinyaz Krétien ; zot té trakasé. La parti oir in kou Direktèr zournal, la mann ali, la di : « Té, Pèr PAYET ! Kosa l'ariv Tikok, don ? La déviré* ? Lé mor ? La désot la mèr ? Koué k' sé li ? »

Pèr PAYET la kal azot, la di :

« Non va, marmay ! La pa mor, li ! La pa déviré osi ! Soman zot i koné Tikok, sa in marmay siklotomik.

– Siklo... ti ki ? na inn la di.

– A bon ! Tikok lé malad, alors ! Di anou in kou, va, Pèr PAYET, "siklotimik-la" lé grav ? I sava doktèr pou sa ?

– Non, va, kamarad ! Siklotimik i vé dir aou : Tikok lé koman tonbé-lévé*, in zour lé bon, in zour la pi bon ! In zour li donn paké minm, li alim do-fé, in zour li fé arienk... la fimé ! Zordi : li sant, li dans, li rir an ponplémous ; domin, li lé an-ta, an-zibou* dann in koin ! » – A, oui ! Mi oi astèr ! (in kamarad té pokor kozé ziskalèr i arvir son tour). « Lé konm kidiré zordi Tikok i fé léo èk léba... par léplinn. Na dégré li lé anlèr ranpar, na d'lèr, li glis dann fon ravine. Amino osi moin na in tanpéraman konmsa. Mounoir ! Lèrk moin lé anlèr, lé bon. Soman

si la di aou moin lé dann fon osi, la ! Avaz p'amoin, avaz p'amoin : mi mord ! Anfin ! Si moin lé an otèr mord. Pars lèrk moin lé konmsa-la ☒dann fon☒, mi tonm pli fay la fayté*... Apréla alé di riyink bann fi na d' règ ! »

Toudinkou, Tikok (li té po akout azot par la fénèt) i déboul par la port, i rir, i di :

« Aba ! La moin la trapé, la ! Zot i koz, koz minm dési mon do, la ! In ? Moin lé siklotimik ? Tazantan anlèr ranpar ; par kou mi adbout dann fon ravine ? Ebin, dann fon ravine-la, kroir pa Bibi i perd son tan touzour, li ! Bibi i kalkil : mi agèt koman do-lo i pik somin la mèr, ☒koman☒ kozman zoizo i mont la foré. Parlfèt mi agèt tournévire la vi. Mi rod pli gayar santyé néna po armont anlèr ranpar !

– Ou la fine trouvé ?, na inn i domann.

– Moin la trouvé minm ! Ou'a dmandé ! I amiz pa, zot i sa rogout amoin dann Témoinyaz Krétyin-la. Mi sa ragoul* azot sanm Tikok. Vèy, ou'a oir ! »

Anfin ! In-foi Tikok la kozé, daoir pa mantèr. Moin lé sir-sertin, li sa aminn anou batkaré loin minm dési son "siklotimik".

Christian Fontaine

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433